



Rapprochement de la commune de Corban avec celle de Val Terbi

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des travaux du comité intercommunal des communes de Corban et Val Terbi, les membres qui le composent attachent une importance toute particulière à informer les citoyennes et citoyens des communes concernées.

Vous trouverez ci-après les principales informations se rapportant à l'historique du projet et aux activités du comité.

1. Origine du projet

En février 2013, le Conseil général de la commune de Val Terbi a adopté une déclaration d'ouverture afin d'inciter les communes voisines à réfléchir à la stratégie d'un rapprochement. Le 11 juillet 2013, le Conseil communal de Corban a répondu favorablement à cet appel en proposant d'étudier le regroupement de nos deux communes respectives afin de construire notre avenir ensemble. Le Gouvernement de la République et Canton du Jura soutient la démarche en approuvant, par arrêté du 22 octobre 2013, la création du comité intercommunal décidée par les communes de Corban et Val Terbi.

Quant aux communes voisines, elles restent attentives à ce projet en adoptant une position tout au moins d'observatrices.

2. Composition du Comité intercommunal

Celui-ci est formé de 6 personnes, à savoir :

- M. Vincent Eschmann, membre du bureau du Conseil général de Val Terbi
- M. Boris Beuret, président des assemblées de la commune de Corban
- M. Michel Brahier, maire de Val Terbi
- M. Christophe Fleury, maire de Corban
- M. Marcel Chételat, conseiller communal de Val Terbi
- M. Ulrich Kläy, conseiller communal de Corban

La présidence du comité a été confiée à M. Marcel Chételat et le secrétariat à Mme Sophie Lachat, employée au secrétariat communal de Val Terbi.

L'appui technique est assuré par M. Raphaël Schneider, chef du Service des communes.

3. Eléments déclencheurs et objectifs de la fusion

Une fois constitué, le comité intercommunal des communes de Corban et Val Terbi s'est appliqué à mettre en évidence les arguments qui justifient un regroupement de nos deux communes.

Rappelons les principaux **éléments déclencheurs** de projets de fusion :

- a) Tâches communales toujours plus complexes
- b) Nécessité d'améliorer la qualité des prestations
- c) Augmentation des tâches à accomplir

Le comité intercommunal a défini les **objectifs** de la fusion, à savoir :

- a) Partager le même avenir
- b) Développement au niveau de l'aménagement du territoire
- c) Un renforcement des compétences administratives
- d) Profiter de nos expériences et / ou favoriser la conduite de projets de développement coordonnés.
- e) Dépasser le stade des collaborations intercommunales (ESVT, SEVT, SIS)
- f) Un poids plus important et une meilleure collaboration avec le canton.
- g) Une meilleure relation avec les bailleurs de fonds et un accès facilité.
- h) A terme, amélioration de la structure des coûts

4. Convention de fusion

Fort de cette conviction, le Comité intercommunal a rédigé les articles de la convention qui fixe les détails du rapprochement des communes de Corban avec celle de Val Terbi

Les thèmes suivants ont été précisés dans le texte de la convention :

- a) Le territoire
- b) La dénomination
- c) Les autorités
- d) La réglementation
- e) Le statut du personnel
- f) La reconduction des règlements
- g) Les procédures d'élection
- h) L'organisation scolaire
- i) Les finances
- j) Les services communaux

5. Groupes de travail

Pour orienter le comité, l'aider à dresser un bilan et formuler des propositions, quatre groupes de travail ont été constitués de personnes ressortissant des 2 communes :

- 1) Convention et bourgeoisie
M. Boris Beuret – M. Vincent Eschmann – Mme Joëlle Dobler – M. Othmar Fringeli
- 2) Finances et assurances
M. Christophe Fleury – M. Claude-Alain Chapatte – Mme Valérie Fuhrmann – M. John Buchwalder
- 3) Administration
M. Michel Brahier – Mme Catherine Marquis – Mme Esther Steullet
- 4) Voirie et bâtiments
M. Ulrich Kläy – M. Denis Steullet – M. Olivier Dominé.

A ce jour, la première lecture de la convention est terminée. Le Comité intercommunal s'attache maintenant à étudier le volet financier et l'organisation de la commune de Val Terbi en y associant celle de Corban.

Une fois l'ensemble des données récoltées, le comité intercommunal sera en mesure d'informer la population de façon transparente et complète sur la structure et l'organisation de notre future commune de plus de 3'000 habitants.

6. Calendrier

Le planning a été défini comme suit :

automne 2014 :	livraison du projet de convention aux conseils communaux
décembre 2014 :	consolidation du projet en tenant compte des remarques des exécutifs communaux
mars 2015 :	premières assemblées d'information pour les populations de Corban et Val Terbi
juin 2015 :	consolidation du projet en tenant compte des remarques et critiques de la population
octobre 2015 :	deuxièmes assemblées d'information pour les populations de Corban et Val Terbi
décembre 2015 :	projet définitif remise du document au Gouvernement pour approbation
courant 2016 :	votation sur le projet de regroupement des communes de Corban avec celle de Val Terbi <u>avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018</u>
octobre 2017 :	élections communales

Voilà en quelques mots les premières découpes du projet de rapprochement des communes de Corban et Val Terbi qui grandit dans un excellent climat de confiance.

Le comité intercommunal vous remercie de votre intérêt et vous présente, Mesdames, Messieurs, ses cordiales salutations.

Corban, Val Terbi, le 11 novembre 2014

Les membres du comité intercommunal